Le Conseil des Ministres s’est tenu, le jeudi 09 janvier 2014, au Palais de la République sous la présidence du Chef de l’Etat, Son Excellence Monsieur Macky SALL.

LePrésident de la République a saisi, à l'entame de son adresse au Conseil,l'occasion offerte par la commémoration du Maouloud, qui célèbre la naissancedu Prophète Mohamed (PSL), pour présenter ses vœux à la Communauté musulmanenationale et à toute la Oumah islamique.

Le Chef de l'Etat a informé le Conseil qu'il se rendra, le samedi 11 janvier2014 à Tivaouane pour transmettre les salutations de la Nation à la famille deSeydi El Hadji Malick SY et à toutes les familles religieuses du pays. Il ainvité tous nos compatriotes à prier pour la paix et la prospérité durable duSénégal.

Abordant sa communication du jour, le Président de la République a mis à profitla publication des résultats de l'audit physique et biométrique des agents del'Etat pour rappeler l'importance des ruptures à opérer pour un renouveau de laFonction publique.

Dans le cadre de la gestion de ce processus, il a exhorté le Gouvernement àveiller à une prise en charge immédiate des cas d'agents disposant desjustificatifs exigés ou ayant effectué toutes les procédures d'auditpréalablement requis. Le Chef de l'Etat a exigé pour les concernés, lerèglement intégral de leurs traitements avant le 15 janvier 2014.

Le Président de la République a souhaité que l'audit des agents de la Fonctionpublique soit le point de départ d'une politique globale de modernisation del'administration publique. Dans cette perspective de renouveau, le Chef del'Etat a demandé au Premier ministre d'engager, sans délai, des concertationsnationales sur le sujet, avec l'implication de tous les acteurs de la sphèrepublique centrale et des collectivités locales, du secteur privé et de lasociété civile.

Le Chef de l'Etat a aussi demandé au Gouvernement de finaliser, en tenantcompte de la mise en œuvre de l'Acte III de la décentralisation, la réforme dela Fonction publique locale, et celle du statut spécial des travailleurs desétablissements publics de santé, afin d'assurer une lisibilité globale dusystème d'administration et de gestion des agents du secteur public.

Dans le même sens, le Président de la République a invité le Gouvernement àprocéder au recensement exhaustif des agents du secteur parapublic(établissements publics à caractère

administratif ou industriel et commercial),en vue d'une meilleure maîtrise des ressources humaines de ces entités. Le mêmeprocédé devra être étendu aux Autorités administratives indépendantes et autresorganismes publics.

Le Chef de l'Etat a également indiqué au Conseil l'importance qu'il accorde àla formation continue des agents de l'Etat et le prix qu'il attache àl'observation scrupuleuse de la déontologie administrative, au respect de lahiérarchie ainsi qu'à la qualité des services rendus aux usagers, aux citoyenset autres contribuables.

Le Président de la République a engagé le Gouvernement à veiller àl'amélioration continue des conditions de travail des agents de l'Etat, enaccordant une attention particulière aux personnels en service à l'intérieur dupays. A ce sujet, il a demandé au Premier ministre de revitaliser davantage lesprêts DMC et d'inciter à la réalisation sur l'étendue du territoire, deprogrammes d'habitat pour les agents publics.

Le Premier Ministre a fait au Conseil une communication rendant compte desactivités gouvernementales en mettant l'accent en particulier sur :

-la réunion technique sur le régime simplifié des petits contribuables ;
-le suivi des réformes sur l'environnement des affaires ;
-le forum de vulgarisation des résultats de la recherche économique et socialedu Sénégal ;
-l'exécution du programme des pistes rurales.

Concernant ce dernier point, le Premier Ministre a rappelé qu'une enveloppeplus de 40 milliards de FCFA était disponible pour les réalisations prévuespour l'année en cours à travers différents ministères. Pour l'année 2013, lePremier Ministre a relevé l'exécution d'un programme gouvernemental d'un coûtde 10 milliards de FCFA.

Le Ministre des Affaires étrangères et des Sénégalais de l'Extérieur a abordéla préparation de la visite du Ministre chinois des Affaires étrangères, avecun point sur l'état de la coopération entre les deux pays.

Le Ministre de la Pêche et de l'Economie maritime a fait au Conseil unecommunication sur l'arraisonnement de bateaux étrangers pêchant illégalementdans nos eaux territoriales. Le Ministre a particulièrement insisté sur lepillage systématique de nos ressources halieutiques engendré par de tellespratiques, qui causent d'énormes préjudices à notre économie nationale.

A la suite de l'exposé du Ministre, le Président de la République a pris laparole pour le féliciter pour son engagement et sa détermination à protéger nosressources, conformément à ses instructions et dans le strict respect de laloi.

Le Ministre de l'Hydraulique et de l'Assainissement a présenté au Conseil unecommunication portant, d'une part, sur la 57eme Session extraordinaire duConseil des

Ministres de l'OMVS et d'autre part sur l'exécution du programme deconstruction de 300 forages.

Le Ministre de l'Agriculture et de l'Equipement rural a rendu compte au Conseilde ses visites à l'intérieur du pays, qui lui ont, entre autres, permis deconstater l'état d'évolution de la campagne de commercialisation. A ce sujet,le Ministre a relevé le niveau insuffisant du financement de la campagne.

Le Ministre a regretté les dysfonctionnements notés qui ne sont pas àl'avantage du producteur, avant de préconiser un changement de méthode et destratégie dans la mobilisation des fonds et leur allocation à travers lesdifférents points de collecte du pays. A cet effet, les Gouverneurs de régionsont été saisis pour une régulation rigoureuse de la situation sur le terrain,afin d'éviter aux producteurs d'être les victimes des spéculateurs.

Reprenant la parole, le Chef de l'Etat a préconisé la mise en place en urgenced'un comité de réflexion et d'action sous la conduite du Premier ministre, pourcorriger les manquements de la présente campagne arachidière.

Le Ministre de la Fonction Publique, du Travail, du Dialogue social et desOrganisations professionnelles a fait au Conseil une communication faisant lepoint du niveau d'exécution des mesures prises à la suite de la publication desrésultats de l'audit physique et biométrique des agents de l'Etat en précisant:

1. le nombre de cas régularisés par les commissions spéciales ;
2. le nombre de cas en référés traités par la commission nationale detraitement des contentieux ;
3. les dispositions prises pour payer en billétage les salaires de tous lesdétenteurs de quitus.

Tenant compte du nombre de postes budgétaires libérés, avec les contentieuxavérés et pour répondre aux nouveaux besoins exprimés au niveau del'enseignement moyen secondaire général, le Président de la République ademandé au Gouvernement d'aller dans le sens de la prise en charge des cas desdiplômés de la FASTEF issus de la formation payante, conformément auxprocédures en vigueur, en déduction du nombre de professeurs à recruter en2014.

Au titre des textes législatifs et réglementaires, le conseil a adopté :

-Le projet de loi autorisant le Président da la République à ratifier l'accordportant l'envoi de travailleurs sénégalais au Qatar

-« le projet de décret portant dissolution d'agences d'exécution » ;

-« le projet décret portant création, organisation et fonctionnement del'agence nationale

pour la promotion de l'emploi des Jeunes (ANPEJ) ;

-«le projet de décret relatif aux conditions d'accès aux institutionsd'enseignement supérieur de formation des personnels de l'éducation ».

Au titre des mesures individuelles, le Président de la République a pris lesdécisions suivantes :

-Monsieur Moustapha SOURANG, Professeur agrégé des Université, est nomméPprésident de la Commission nationale de la Réforme foncière ;

-Monsieur Moustapha MBACKE, Cadre en Gestion financière, est nommé Ambassadeur extraordinaireet plénipotentiaire de la République du Sénégal auprès de Son ExcellenceMonsieur Abdullah Gül, Président de la République de Turquie, avec résidence àAnkara, en remplacement de Monsieur Issakha MBACKE, admis à faire valoir sesdroits à une pension de retraite;

-Monsieur Pathé NIANG, Expert en Marketing, est nommé Chef du Bureau économiqueà l'Ambassade de la République du Sénégal au Royaume du Maroc ;

-Monsieur Moustapha THIAM, Economiste, est nommé Secrétaire général de l'Agencede Construction des Bâtiments et Edifices publics du Ministère de l'Urbanismeet de l'Habitat en remplacement de Monsieur Abou Ndiaye THIAM, admis à fairevaloir ses droits à une pension de retraite ;

-Monsieur Bassirou Samba NIASSE, Inspecteur principal des Impôts et desDomaines, est nommé Coordonnateur de la Direction générale des Impôts et desDomaines, en remplacement de Monsieur Babou NGOM, appelé à d'autres fonctions ;

-Monsieur Babou NGOM, Inspecteur principal des Impôts et des Domaines, declasse exceptionnelle, précédemment Coordonnateur de la Direction générale desImpôts et des Domaines, est nommé Coordonnateur de l'Inspection générale desFinances du Ministère de l'Economie et des Finances, en remplacement deMonsieur Moustapha LO, admis à faire valoir ses droits à une pension deretraite ;

-Monsieur Amadou Abdoulaye BADIANE, Inspecteur principal des Impôts et desDomaines, précédemment Chef du Centre des Grandes Entreprises de la Directiongénérale des Impôts et des Domaines, est nommé Directeur de la Législation, desEtudes et du contentieux de la Direction générale des impôts et des Domaines,en remplacement de Monsieur El Hadji Ibrahima DIOP, appelé à d'autres fonctions;

-Monsieur El Hadji Ibrahima DIOP, Inspecteur principal des Impôts et desDomaines, de classe exceptionnelle, précédemment Directeur de la Législation,des Etudes et du Contentieux, est nommé Directeur du contrôle interne de laDirection générale des impôts

et des Domaines, en remplacement de Monsieur YoroDIENG, admis à faire valoir ses droits à une pension de retraite ;

-Monsieur Mamadou Ben Ousmane BA, Inspecteur principal des Impôts et desDomaines, précédemment conseiller du Directeur général des Impôts et desDomaines, est nommé Directeur des Services aux Contribuables et del'Informatique de la Direction générale des Impôts et des Domaines ;

-Monsieur Cheikh Ahmed Tidiane BA, Inspecteur principal des Impôts et desDomaines, de classe exceptionnelle, précédemment Directeur du Recouvrement à laDirection des Impôts et des Domaines, est nommé Directeur des Services fiscauxspécialisés de la Direction générale des Impôts et des Domaines ;

-Monsieur Mouhamadou SY, Inspecteur principal des Impôts et des Domaines,précédemment Conseiller du Directeur général des Impôts et des Domaines, estnommé Directeur régional de Dakar de la Direction générale des Impôts et desDomaines ;

-Monsieur Sidy Mohamed DIAKHATE, Inspecteur principal des Impôts et desDomaines, de classe exceptionnelle, précédemment Directeur de l'Enregistrement,des Domaines et du Timbre, est nommé Directeur des Domaines de la Directiongénérale des Impôts et des Domaines ;

-Monsieur Ibrahima FALL, administrateur civil, précédemment Chef de la Divisiondes partenariats Public-privé à la Direction de l'Appui au Secteur privé(DAPS), est nommé Directeur des Financements et des Partenariats public-privéau Ministère de la Promotion des Investissements et des Partenariats ;

-Monsieur Mamadou NIANG, Professeur d'Electrotechnique, est nommé Directeur desExamens, des Concours et des Certifications professionnelles, du Ministère dela Formation professionnelle, de l'Apprentissage et de l'Artisanat, enremplacement de Monsieur Massamba MBOW, admis à faire valoir ses droits à laretraite ;

-Monsieur Karim CISSE, Inspecteur principal du Travail et de la Sécuritésociale, précédemment Conseiller technique n°1 du Ministre de la Fonctionpublique, du travail, du Dialogue social et des Organisations professionnelles,est nommé Directeur général du Travail et de la sécurité sociale, enremplacement de Monsieur Babacar THIAM, appelé à d'autres fonction.

Revenir